

PASSEPORT

PIECES A FOURNIR



Demande de passeport ordinaire (validité 10 ans)

- Ancien passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Acte de naissance avec filiation complète
- Carte d'identité sécurisée **en cours de validité**
- 2 photographies identiques récentes aux normes européennes
- Timbre fiscal de **86€ (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (- de 3 mois)
- Lettre de l'hébergeant Justificatif d'identité et de domicile de celui-ci
- Imprimé de la demande complétée ([CERFA 12100-02](#))
- Déclaration de perte ou de vol
- Livret de famille

Demande de passeport individuel pour les mineurs (validité 5 ans)

- Imprimé de la demande complétée par le représentant légal ([CERFA 12101-02](#))
- Carte Nationale d'Identité du parent
- 2 photographies identiques récentes aux normes européennes
- Acte de naissance avec filiation complète (si l'enfant n'a pas de CNI sécurisée)
- Carte Nationale d'Identité sécurisée de l'enfant
- Livret de famille Prise d'empreinte à partir de 6 ans
- Jugement de divorce complet avec mention de l'autorité parentale (ou ordonnance de séparation)
- Timbre fiscal de **17€ pour les moins de 15 ans (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Timbre fiscal de **42€ pour le plus de 15 ans (Facile ! Pensez au [timbre fiscal électronique](#) !)**
- Justificatif de domicile au nom du représentant légal (- de 3 mois)
- Attestation sur l'honneur du parent demandeur indiquant que le jugement sur l'autorité parentale n'a pas été modifié
- Si garde exclusive : Attestation de l'autre parent autorisant l'établissement du passeport + photocopie recto-verso de la CNI

△ Tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de TROIS MOIS sera annulé par les services de la Préfecture.

Vous pouvez effectuer votre demande de passeport biométrique dans une des mairies ci-dessous (quel que soit votre lieu de résidence) :

GAREOULT	Tél : 04 94 04 94 72	St MAXIMIN	Tél : 04 94 72 93 00
BRIGNOLES	Tél : 04 94 86 22 00	RIANS	Tél : 04 94 72 64 80
BARJOLS	Tél : 04 94 72 80 60	AUPS	Tél : 04 94 70 00 07
CARCES	Tél : 04 94 04 50 14		

Contactez ces Mairies afin de vous assurer des jours et horaires de réception du public pour ce service, merci.



MAIRIE DE GAREOUT

**Place de l'Eglise
83136 GAREOULT
Tél : 04 94 04 94 72
Fax : 04 94 04 81 32**

L'établissement et le retrait des

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

se font

- le lundi, le mardi, le mercredi de 14 à 16h
- le vendredi de 9h à 11h

Gagnez du temps : remplissez vos documents en ligne, imprimez-les puis déposez-les auprès du service état-civil

Pour plus d'informations, pensez à consulter le site internet de la ville
gareoult.fr